

**Délégation de service public
pour l'exploitation de la plate-forme aéroportuaire de Beauvais-Tillé**

AVENANT N°12

Entre les soussignés :

LE SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE BEAUVAIS-TILLE (SMABT)

Autorité délégitante de l'aéroport de Beauvais-Tillé, substituée à l'Etat en vertu de la convention de transfert du 1^{er} mars 2007,

Ayant son siège social à l'aéroport de Beauvais, rue de Tillé 60000 BEAUVAIS,
Représenté par sa Présidente, Madame Caroline CAYEUX,

Ci-après dénommé "le SMABT",

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021

De première part,

Et

LA SOCIETE AEROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS (SAGEB)

Délégitaire entrant de l'aéroport de Beauvais-Tillé, en vertu de la convention de délégation de service public signée avec le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé en date du 19 mars 2008,

Siège social : Aéroport de Beauvais-Tillé, 60000 TILLE,

Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Michel PEIFFER,

Ci-après dénommée "la SAGEB",

De seconde part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé en date du 25 février 2008, portant attribution de la délégation de service public de l'aéroport de Beauvais-Tillé au groupement momentané d'entreprises (GME) – CCIO/VEOLIA TRANSPORT – pour une durée de 15 ans ;

Vu la convention de délégation de service public signée entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé et le groupement momentané d'entreprises (GME) – CCIO/VEOLIA TRANSPORT, le 19 mars 2008, en particulier ses articles 2 et 75 ;

Depuis lors et ce conformément aux dispositions de l'article 2, une société ad hoc a été constituée, dénommée Société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais (SAGEB), Société par Actions Simplifiée (SAS), au capital de 5 M€ détenu par la CCIO à hauteur de 51% et par TRANSDEV à hauteur de 49%, immatriculée au RCS de Beauvais sous le numéro 504 213 695 en date du 15 mai 2008, substituant la Société Aéroportuaire de Gestion

et d'Exploitation de Beauvais (SAGEB) au GME CCI/VEOLIA TRANSPORT attributaire, conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention de délégation de service public (Identification du délégataire), pour l'exécution de ladite convention ;

Vu l'agrément d'exploitation de la SAGEB en date du 30 mai 2008, faisant prendre effet à la convention de délégation de service public du 19 mai 2008 le 1^{er} juin 2008, pour une durée de 15 années, soit jusqu'au 31 mai 2023 ;

Vu la demande de la SAGEB en date du 15 octobre 2021 tendant à la modification de la grille tarifaire des redevances extra – aéronautiques figurant à l'annexe 15 bis à la convention de délégation de service public ;

Vu l'avis XXXXXX de la Commission de délégation de service public, réunie le 30 novembre 2021, sur cette nouvelle proposition de grille tarifaire des redevances extra – aéronautiques,

Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2021 portant autorisation de la présidente du Syndicat mixte de signer le présent avenant au contrat de délégation de service public ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Modification de l'annexe 15 bis « Guide tarifaire 2016 – redevances extra-aéronautiques »

L'annexe 15 bis intitulée « Guide tarifaire 2016 – redevances extra-aéronautiques » est remplacée par l'annexe 15 bis intitulée « Guide tarifaire 2021/2022 – redevances extra-aéronautiques ». Ladite annexe est modifiée par le présent avenant et figure en annexe 1.

Article 2 – Prise d'effet et durée

Le présent avenant entrera en vigueur le jour de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 3 – Validité

Les dispositions de la convention qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur. En cas de contradiction, les termes du présent avenant l'emportent sur les termes du contrat initial.

A Beauvais, le
En deux exemplaires originaux,

Pour le SMABT,

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Beauvais-Tillé

Pour la SAGEB,

Michel PEIFFER
Président du Directoire de la SAGEB

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021

